

HS PURPLE FORMULA DEGREASER

RUBRIQUE 1 - Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. - Identificateur de produit

Nom commercial HS PURPLE FORMULA DEGREASER

Nom chimique

Type de produit Mélange

Code produit 29.207, 29.237

1.2. - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange - Fabrication de produits de nettoyage et d'entretien

Utilisations déconseillées de la substance ou du mélange - Aucune information disponible.

1.3. - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOCARIMEX Distribution

Moudong centre

97122 Baie Mahault Guadeloupe

Tél. 0590 32 14 14 Fax 0590 32 41 25

Site web socarimex.com

Sécurité Contact : 0590 32 14 14 contactsocarimex@socarimex.com

1.4. - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2 - Identification des dangers

2.1. - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique - Chronique 3

2.2. - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : 4-Nonylphenol, branched, ethoxylated (CAS No.: 127087-87-0)

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes de danger



Mentions de danger

H290	Peut être corrosif pour les métaux
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves

HS PURPLE FORMULA DEGREASER

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux .
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau .
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P406	Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion.
P501	Éliminer l'emballage vide selon la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Phrases EUH	: Aucune

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

- moins de 5% : phosphates
- 5% ou plus, mais moins de 15% : agents de surface non ioniques



2.3. - Autres dangers

Substances ou mélanges PBT - non applicable

Substances ou mélanges vPvB - non applicable

RUBRIQUE 3 - Composition/informations sur les composants

3.1. - Substances

Non applicable

3.2. - Mélanges

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
4-Nonylphenol, branched, ethoxylated	N° CAS : 127087-87-0 N° Index : N° CE : 500-315-8	> 2,5 - <= 10	Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Chronic 2 - H411 Eye Dam. 1 - H318 Skin Irrit. 2 - H315	Non applicable

HS PURPLE FORMULA DEGREASER

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
2-butoxyéthanol, éther monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol	N° CAS : 111-76-2 N° Index : 603-014-00-0 N° CE : 203-905-0	> 2,5 - <= 10	Acute Tox. 4 Dermal - H312 Acute Tox. 4 Inhalation - H332 Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315	Non applicable
Metasilicate de disodium	N° CAS : 6834-92-0 N° Index : 014-010-00-8 N° CE : 229-912-9 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119449811-37	<= 2,5	Met. Corr. 1 - H290 Skin Corr. 1B - H314 STOT SE 3 (H335) - H335	Non applicable

RUBRIQUE 4 - Premiers secours

4.1. - Description des premiers secours

<u>Mesures en cas d'inhalation</u>	- Veiller à un apport d'air frais.
<u>Mesures en cas de contact avec la peau</u>	- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. - En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.
<u>Mesures en cas de contact avec les yeux</u>	- en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.
<u>Mesures en cas d'ingestion</u>	- Rincer la bouche abondamment à l'eau. - NE PAS faire vomir.

4.2. - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<u>Symptômes et effets après inhalation</u>	- Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.
<u>Symptômes et effets après contact avec la peau</u>	- Provoque une irritation cutanée.
<u>Symptômes et effets après contact avec les yeux</u>	- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
<u>Symptômes et effets après ingestion</u>	- En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.3. - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. - Moyens d'extinction

<u>Moyens d'extinction appropriés</u>	- ABC-poudre - Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre d'extinction
<u>Moyens d'extinction inappropriés</u>	- Jet d'eau à grand débit

5.2. - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<u>Dangers particuliers</u>	- Aucune information disponible.
-----------------------------	----------------------------------

HS PURPLE FORMULA DEGREASER

5.3. - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- | | |
|---------------------------------|---|
| <u>Pour les non-secouristes</u> | - Utiliser un équipement de protection personnel. |
| <u>Pour les secouristes</u> | - Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8). |

6.2. - Précautions pour la protection de l'environnement

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- | | |
|---|--|
| <u>Conseils appropriés de confinement</u> | - Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière. |
| <u>Conseils appropriés de nettoyage</u> | - Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Rincer abondamment avec de l'eau. |
| <u>Techniques inappropriées</u> | - Aucune information disponible. |

6.4. - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir paragraphe 13
- Protection individuelle: voir paragraphe 8

RUBRIQUE 7 - Manipulation et stockage

7.1. - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | |
|---|--|
| <u>Recommandations</u> | - Éviter de: Contact avec les yeux
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec les yeux
- Éviter de: Contact avec la peau
- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau |
| <u>Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail</u> | - Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.
- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
- Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. |

7.2. - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
- Tenir à l'écart de: Aliments pour humains et animaux
- Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

HS PURPLE FORMULA DEGREASER

7.3. - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. - Paramètres de contrôle

2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)

VME ppm (FR)	10 ppm
VME mg/m3 (FR)	49 mg/m3
VLE ppm (FR)	50 ppm
VLE mg/m3 (FR)	246 mg/m3

8.2. - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection oculaire appropriée:
Lunettes avec protections sur les côtés



- Protection du corps appropriée:
blouse de laboratoire



- Porter les gants de protection
homologués



- Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

- Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

RUBRIQUE 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1. - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Etat physique</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	Liquide
<u>Couleur</u>	violet	<u>Odeur</u>	caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		> 8	
Point de fusion		non déterminé	
Point de congélation		0 °C	
Point d'ébullition		100 °C	
Point éclair		Non applicable	
Vitesse d'évaporation		non déterminé	

HS PURPLE FORMULA DEGREASER

inflammabilité	Non applicable
Limite inférieure d'explosivité	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité	non déterminé
Pression de vapeur	non déterminé
Densité de vapeur	non déterminé
Densité relative	non déterminé
Densité	1,005 g/cm ³
Solubilité (Eau)	complètement miscible
Solubilité (Ethanol)	non déterminé
Solubilité (Acétone)	non déterminé
Solubilité (Solvants organiques)	non déterminé
Log KOW - Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé
Température de décomposition	non déterminé
Viscosité, cinématique	non déterminé
Viscosité, dynamique	non déterminé

9.2. - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	non déterminé
Conductivité	non déterminé

RUBRIQUE 10 - Stabilité et réactivité

10.1. - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. - Conditions à éviter

- Ne pas mélanger avec acides.

10.5. - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6. - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

- Dioxyde de carbone (CO₂)

- Monoxyde de carbone

- Phosphore oxydes

RUBRIQUE 11 - Informations toxicologiques

HS PURPLE FORMULA DEGREASER

11.1. - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

- Non classé

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

4-Nonylphenol, branched, ethoxylated (127087-87-0)

LD50 oral (rat)	1410 mg/kg
LD50 dermal (rabbit)	2830 mg/kg

Metasilicate de disodium (6834-92-0)

LD50 oral (rat)	1280 mg/kg
-----------------	------------

2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)

LD50 oral (rat)	2000 mg/kg
LD50 dermal (rabbit)	435 mg/kg < V < 2000 mg/kg

Corrosion cutanée / irritation cutanée

- Irritation cutanée - Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée

- Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves / irritation oculaires

- Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Provoque des lésions oculaires graves

- Risque de lésions oculaires graves.
- Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

- Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales

- Non classé

Cancérogénicité

- Non classé

Toxicité pour la reproduction

- Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

- Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

- Non classé

Danger par aspiration

- Non classé

RUBRIQUE 12 - Informations écologiques

12.1. - Toxicité

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
----------------------	--------------------------

HS PURPLE FORMULA DEGREASER

LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

4-Nonylphenol, branched, ethoxylated (127087-87-0)

EC50 48 hr crustacea	12 mg/l (4 days)
LC50 96 hr fish	> 3,8 mg/l
NOEC chronic fish	8 mg/l

2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)

EC50 48 hr crustacea	1,55 mg/l < V < 1,8 mg/l
LC50 96 hr fish	1474 mg/l

- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3. - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW - Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5. - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- non applicable

- non applicable

12.6. - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13 - Considérations relatives à l'élimination

13.1. - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes appropriées de traitement des déchets - L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Evacuation des eaux - Aucune information disponible.

HS PURPLE FORMULA DEGREASER

Précautions particulières à prendre - Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale - Eliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14 - Informations relatives au transport

14.1. - Numéro ONU

14.2. - Nom d'expédition des Nations unies

14.3. - Classe(s) de danger pour le transport

14.4. - Groupe d'emballage

14.5. - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement :

Polluant marin :

14.6. - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15 - Informations réglementaires

15.1. - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants dans la liste des candidats Reach Substances of Very High Concern (SVHC) according to REACH, ARTICLE 57. 127087-87-0 : Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-(4-nonylphenyl)-omega-hydroxy, branched

Composants dans l'annexe XIV Aucun

Composants dans l'annexe XVII Aucun

Teneur en COV Aucune donnée disponible

Dispositions communautaires en matière de sécurité, de santé et d'environnement, lois nationales

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

- moins de 5% : phosphates
- 5% ou plus, mais moins de 15% : agents de surface non ioniques

15.2. - Evaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16 - Autres informations

Versions de la FDS

HS PURPLE FORMULA DEGREASER

N° de version	Date émission	Description des modifications
1	20/11/2017	

Sources de données

Fournisseur

[Http://echa.europa.eu/](http://echa.europa.eu/)

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 4 Dermal	Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Voie cutanée
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Inhalation
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Voie orale
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique - Chronique 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique - Chronique 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire - Catégorie 2A
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
STOT SE 3 (H335)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. - Catégorie 3

Conseils pour la formation

- Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Conforme Règlement (CE) n° 2015/830

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

HS PURPLE FORMULA DEGREASER

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

*** **